

Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO

Quoiqu'en dise le ministère, les personnels de l'Éducation nationale ont répondu aux appels à la grève le 23 septembre et au plan interprofessionnel le 5 octobre.

Le gouvernement ne peut ignorer la colère et la détermination des salariés de l'Éducation nationale, de la Fonction publique et du privé. Partout dans les manifestations à l'appel de FO, CGT, FSU, Solidaires et des organisations de la jeunesse, tous étaient unis pour revendiquer l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage, l'abandon du projet de réforme des retraites, l'augmentation des salaires, l'arrêt des suppressions de postes et le retrait des contre-réformes destructrices.

Pour la FNEC FP-FO, 1 800 postes en moins à l'hôpital public et 5 700 lits supprimés en 2020, c'est la même logique que la suppression de 1 800 postes cette année dans le second degré et d'ores et déjà 500 en moins à la rentrée prochaine.

Alors que le nombre de postes de PsyEN, de médecins et de personnels infirmiers manquent partout et que le nombre de places en établissements médico-sociaux est notoirement insuffisant pour prendre en charge les élèves en difficulté, en situation de handicap ou à besoins particuliers... le gouvernement préfère suspendre les personnels non vaccinés plutôt que de créer les postes nécessaires et de recruter !

La FNEC FP-FO demande la réintégration immédiate de tous les personnels suspendus : aucune sanction, aucune retenue de salaire !

Cette mobilisation se traduit aussi dans le rejet de l'expérimentation annoncée le 2 septembre par le Président Macron pour les écoles de Marseille. 80 écoles ont annoncé leur refus de participer à ce projet. Partout en France, des motions reprenant l'exigence de l'abandon de cette expérimentation, ainsi que de la loi Rilhac, sont adoptées par les personnels, dans les réunions syndicales dans les Yvelines, le Lot-et-Garonne, l'Hérault, La Réunion, le Val-de-Marne, La Haute-Garonne, le Pas-de-Calais, l'Indre-et-Loire... Pourtant ces mêmes décisions de déréglementation apparaissent d'ores et déjà dans les Lignes directrices de gestion 2021-2022.

Mobilisation qui se traduit aussi dans la grève des AESH du 19 septembre, à l'appel des syndicats FO, FSU, CGT, Sud. Une convention nationale de délégués a décidé de se saisir de cette journée pour organiser la montée nationale au ministère de l'Éducation nationale. La défense de l'enseignement adapté contre l'école « inclusive » systématique et sans moyen concerne tous les personnels et les parents d'élèves. C'est pourquoi la FNEC FP-FO et sa Confédération seront présentes dans la manifestation. Elle demande au ministère l'engagement de recevoir une délégation des organisations qui y appellent et de donner des réponses à leurs revendications sur les PIAL, leur statut, leur salaire.

En ce qui concerne les salaires et les traitements, la Ministre de la Transformation de la Fonction publique a annoncé qu'à terme aucun salaire ou traitement de la Fonction publique ne serait inférieur au SMIC : c'est heureux, mais cela ne compense pas la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000 avec une inflation cumulée de 34,3 %. Aujourd'hui, pour retrouver la valeur réelle du

point d'indice de janvier 2000 (en euros constants), il faudrait augmenter sa valeur à hauteur de 21,68 %. Pour rappel, les salaires des enseignants français se situent, selon le rapport de l'OCDE publié en au 22ème rang des pays de l'OCDE, soit derrière la Grèce et la Lituanie. Pour une catégorie C, 1^{er} grade, 12^{ème} échelon, la perte est de 388 €, pour un PE, PLP, Certifié, de 683 €, pour une catégorie B, 1^{er} grade, 13^{ème} échelon, de 511€.

Pour l'ensemble des personnels administratifs, assommés par des surcharges de travail conséquences des réformes destructrices et de milliers de suppressions de postes, le plan de requalification est largement insuffisant par rapport aux revendications. C'est pourquoi, la FNEC FP-FO ne l'a pas signé (signé par l'UNSA, le SGEN-CFDT et le SNALC). Pour FO, les revendications sont claires, le ministère doit mettre un terme à la paupérisation des personnels de son administration par, a minima, des mesures de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et des mesures indiciaires fortes. Rappelons que depuis des années hors indemnitaire, le traitement indiciaire subit une attraction vers le SMIC pour tous les agents, catégorie A, B et C, titulaires et contractuels ! Rappelons aussi qu'en 1983, l'écart de rémunération entre le premier échelon d'attaché et le SMIC était de 75%, alors qu'en 2021 il est inférieur à 15%. C'est indécent.

La mise en place de ce plan dans les académies nous donne raison et promet un mélange de colère et de déception pour les collègues qui ont cru aux promesses de revalorisations considérables. En effet, de nombreux collègues, notamment de catégorie B, auront une augmentation d'IFSE de zéro euro (jusqu'à 40% des SAENES !) et un grand nombre de personnels non logés percevront une augmentation inférieure à 20 euros bruts mensuels. Les enveloppes ne permettront même pas le respect de la promesse d'un abattement maximum de 15% sur l'IFSE des personnels logés.

La seule promesse respectée, c'est celle de l'individualisation des rémunérations et donc de l'inégalité de traitement.

C'est pourquoi, nous y reviendrons, dans les décrets et arrêtés présentés par le ministère concernant les stagiaires, ces montants et dispositifs sont largement insuffisants et mettent un coup supplémentaire au Statut.

C'est dans cette droite ligne que s'inscrit le projet de Code de la Fonction publique présenté au CCFP. La loi de transformation de la fonction publique a autorisé le gouvernement à légiférer par ordonnance pour remplacer le statut général des fonctionnaires par un code de la fonction publique. Le gouvernement n'a eu de cesse d'expliquer que le droit fixé par le Statut général des fonctionnaires était trop compliqué et qu'il fallait le simplifier. Le CCFP prévoit qu'au 1^{er} mars 2022, que la partie législative du code de la fonction publique sera publiée ce qui abrogera les lois 83-634, 84-16, 84-53 et 86-33, autrement dit les titres I, II, III et IV du Statut général des fonctionnaires. FO a voté contre.

Quelques demandes :

La FNEC FP-FO réitère son soutien aux personnels enseignants affectés en administration centrale mobilisés pour défendre leur statut. Depuis des mois, le ministre refuse toute forme de dialogue avec ces collègues et leurs représentants en ne répondant pas à leur demande d'audience. Ce mépris est insupportable.

Pouvez-vous nous communiquer une date d'audience pour les personnels du CNED-audience que nous demandons depuis juin comme pour Jeunesse et Sports ?

Un certain nombre d'AED n'ont pas été payés en septembre sur Paris et Toulouse, pouvez-vous nous donner des précisions ?

Un certain nombre de concours bénéficiait de listes complémentaires, nationales ou départementales, pouvez-vous nous indiquer où nous en sommes de ce recrutement et nous préciser le nombre de démissions et de licenciements ?

Quelques réponses du DGRH

Le ministre s'exprimera sur Samuel Paty. Soutien à la collègue sauvagement agressée. Avec le carré régalien, le MEN est très sensibilisé, vigilant et mobilisé sur les affaires de violence, on ne laissera plus rien passer.

On remontera ce soir au ministre et au cabinet les remarques relatives à la LTFP.

Il n'y a pas de consigne du MEN sur les recrutements de contractuels. Réunion demain avec les SG de Créteil et Versailles pour refaire un point, notamment sur les contraintes budgétaires.

Démissions de professeurs, sujet mis en avant par les journalistes ; pas d'effet massif de démissions, on a bien regardé, ce sont des ruptures conventionnelles et on les encourage dans la limite des enveloppes budgétaires, on ne peut pas décevoir ceux qui ont d'autres projets professionnels.

Difficultés à recruter des AED ? J'ai au contraire 46 000 en 09/21 contre 45 300 un an avant, requête fait hier montre une augmentation du nombre d'AED (réponse à question FO : chiffres à consolider en fonction des démissions).

AESH : nous avons été bousculés par le relèvement du SMIC, exercice de reclassement de nos AESH dans le cadre de la nouvelle grille avec effet au 01/09/2021 et un SMIC qui augmente au 01/10/2021. Nous avons livré de nouvelles versions des outils informatiques dans les services déconcentrés. En paye, ce sera matérialisé en 2 temps pour les AESH mais aussi pour les catégories C en dessous du SMIC, au 01/10 (90% des agents), puis opérations de reclassement en paye de novembre (concernera donc les agents au 2^{ème} ou 3^{ème} échelon). Sur les retards de paye, on a beaucoup de mesures de paye à mettre en place, la charge de travail est importante pour les services ; mise en place d'un COPIL paye en associant 3 SG d'académie dont Créteil et Versailles. Des SG d'académie auraient annoncé l'impossibilité de mettre en place les mesures de paye pour la fin de l'année 2020 déjà. Interruption de la rémunération des contractuels en CDI est incompréhensible. On lance une enquête auprès des académies. Paiement des CDD par acompte en septembre est assez habituel. Je découvre le sujet des retards de paye pour les AED et AESH.

Revalorisation des personnels administratifs : enveloppes attribuées, travail acharné avec l'ensemble des SG d'académie pour donner des marges de manœuvre, pour revaloriser de façon significative. 2021 n'est qu'une 1^{ère} étape mais les revalorisations sont déjà très substantielles. Les académies qui étaient déjà au-dessus des minima de gestion ne sont donc pas concernées par cette 1^{ère} étape. Concernant l'abattement des personnels logés, il s'agit bien d'une tendance.

Nouveau GT sur la médecine scolaire en novembre (médecins et infirmiers scolaires).

Filière sociale : les GT ne portaient pas exclusivement sur les rémunérations. Je vais refaire remonter votre demande d'audience auprès du ministre.

110 LC pour 5-6 académies pour le 1^{er} degré ; 0 pour le 2nd degré (réponse question FO).

Réponse à venir du cabinet sur la demande d'audience AESH pour le 19/10 et nous revenons vers vous pour les demandes CNED et JS (question FO).